



Elena, victime de viol conjugal (2è partie)

Conseils pratiques publié le **01/04/2023**, vu **1406 fois**, Auteur : [Mikaël Benillouche](#)

Après la garde à vue de son mari, Elena se retrouve confrontée cette fois à la vie quotidienne. Elle a pris une décision lourde de sens...

Elena a tenu bon lors de la garde à vue de son mari qui l'avait violé.

Comme convenu, elle m'a contacté pour que je l'aide à remplir son formulaire d'aide juridictionnelle ce vendredi 31 mars à 11h au Tribunal.

A 11h15, elle n'est toujours pas là. Je lui laisse un message, j'ai une audience...

Elle m'appelle à 13h30. Elle ne viendra pas.

Elle me remercie et me demande comment retirer sa plainte. Les enfants ont besoin de leur père.

Je lui ai parlé du droit positif : du bracelet anti-rapprochement, de l'ordonnance de protection, de l'aide économique d'urgence...

Non, elle veut que son mari rentre à la maison. Il est désolé. Elle a été contacté par sa famille et elle veut renoncer.

Je lui parle, lui explique mais elle ne reviendra pas sur sa décision.

Son mari a déjà été condamné en 2019, il recommence en 2023, il recommencera certainement à nouveau...

Ce sera certainement plus grave...

Il y a trois enfants à protéger.

Je lui souhaite bonne chance...